



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 0 919 401 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
11.07.2001 Bulletin 2001/28

(51) Int Cl.7: **B42D 3/04**

(21) Numéro de dépôt: **98390016.8**

(22) Date de dépôt: **23.11.1998**

(54) **Couverture de protection destinée être montée sur un cahier ou livre relié**

Schutzumschlag für ein Heft oder ein Buch

Jacket for a book or a copy-book

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**

(30) Priorité: **21.11.1997 FR 9714661**

(43) Date de publication de la demande:
02.06.1999 Bulletin 1999/22

(73) Titulaires:
• **Khalifa, Michel**
31500 Toulouse (FR)
• **Soussan, Dominique**
31500 Toulouse (FR)

(72) Inventeurs:
• **Khalifa, Michel**
31500 Toulouse (FR)
• **Soussan, Dominique**
31500 Toulouse (FR)

(74) Mandataire: **Ravina, Bernard**
RAVINA S.A.
24, boulevard Riquet
31000 Toulouse (FR)

(56) Documents cités:
WO-A-93/04873 **DE-U- 7 804 977**
FR-A- 1 278 709 **US-A- 1 525 688**

EP 0 919 401 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne une couverture de protection destinée à être montée sur un cahier ou livre relié.

Les couvertures de cahiers couramment dénommées protège-cahiers sont constituées d'une paroi de dimensions légèrement supérieures au cahier à couvrir dotée sur sa face interne de moyens permettant l'insertion des parois rigides des cahiers.

Ces couvertures adaptées également aux livres reliés par tous moyens sont conçues pour un format déterminé.

Il est nécessaire d'avoir des couvertures du format correspondant au format des cahiers à recouvrir.

[0002] Plus généralement, les livres notamment les livres scolaires sont recouverts par pliage d'une feuille de papier ou de matière synthétique.

Cette opération est fastidieuse et le résultat est imparfait si l'opération de pliage n'est pas exécutée avec le plus grand soin.

La technique antérieure a proposé différentes solutions.

[0003] Le modèle d'utilité DE 7804977 décrit une couverture de protection en deux parties.

L'un des bords verticaux de chaque partie est replié et cousu pour former une poche dans laquelle la couverture d'un livre peut s'insérer.

Les deux parties sont ajustées à la longueur transversale du livre déplié par des bandes autocollantes disposées sur leur autre bord vertical respectif.

Chaque partie est d'une hauteur adaptée à celle du livre. Il n'est pas prévu de possibilité d'adaptation de la couverture de protection à différentes hauteurs de livre.

Lorsque la couverture de protection est en place, elle n'entoure pas toute la couverture rigide ou souple du livre et de ce fait, celui-ci n'est pas complètement protégé.

[0004] Le brevet US 1 525 688 (PAGE) décrit une couverture de protection pour livre formée de deux parties 1 et 10 séparées.

L'un des bords verticaux et horizontaux 5 et 9 ; 14 et 17 de chacune des parties sont repliés pour former un coin.

Une des parties a un coin réalisé en haut, l'autre partie a un coin réalisé en bas. Les parties sont ajustées et fixées entre elles longitudinalement et verticalement par une bande adhésive 8. Cette couverture ne permet pas

d'être adaptée à une large gamme de dimensions de livres. En effet, la dimension idéale de livre à couvrir correspond aux dimensions entre le coin formé entre 5 et 9 et les lignes 7 et 4. Lorsque la hauteur du livre est inférieure à la hauteur de la pièce 3, il est nécessaire de recourir à l'usage de ciseaux. Il s'agira de découpes assez importantes, notamment lorsque la largeur de la couverture du livre est inférieure au fourreau dans lequel elle doit se glisser. Lorsque le livre est plus haut que la couverture, le chevauchement imparfait d'une feuille sur l'autre fait apparaître au bas du livre une découpe inesthétique qui fragilise la couverture et le livre

au niveau de la cote. De plus, on peut remarquer que les pièces 3 et 12 ne sont pas solidarifiées au niveau de la cote du livre, il y a donc risque de bâillements qui provoquent des déchirements rapides. On peut également noter que la partie qui supporte le ruban adhésif n'est collée ni sur le bas, ni sur le haut du livre, ce qui augmente le risque de salissures et de déchirements.

[0005] Dans ce brevet PAGE, la partie supportant l'adhésif et destinée à recouvrir le livre, ne peut jamais être égale à la hauteur du livre, ce qui interdit toute standardisation.

[0006] La double épaisseur générée par la superposition des parties 2 et 12 ; 3 et 11 crée une surépaisseur peu esthétique qui brouille la transparence s'il s'agit d'un film plastique.

[0007] Enfin, on peut remarquer les collages 6a, 6b et 18 qui s'effectuent directement sur la face interne de la paroi de la couverture du livre et qui l'endommagent lorsque l'on désire la retirer. Ce couvre-livre n'offre donc pas une véritable standardisation et présente en outre de nombreux points de faiblesse.

[0008] Le brevet WO 9304873 décrit une couverture pour livres. Les fourreaux, dans la forme de réalisation des figures 1 à 3, présentent deux angles fermés. Dans sa forme de réalisation de la figure 4, chaque fourreau est constitué par assemblage transversal de deux éléments présentant chacun un angle droit fermé en sorte que le fourreau complet ait deux angles droits fermés.

[0009] La présente invention vise à proposer une couverture destinée à être montée sur un cahier ou sur un livre relié afin de le protéger, qui soit à la fois adaptable à différents formats de livres ou cahiers et facile à mettre en oeuvre.

[0010] Un des objets de l'invention est notamment de proposer une couverture de protection de livre ou cahier qui entoure et enserre le plus complètement possible celui-ci sans laisser le passage à des impuretés entre elle et les panneaux rigides ou souples de la couverture du livre.

[0011] A cet effet, la couverture de protection selon l'invention est obtenue selon les caractéristiques de la revendication 1.

[0012] Suivant une autre caractéristique de l'invention, la feuille interne et la feuille externe de chaque fourreau sont de hauteur égale.

[0013] Suivant une autre caractéristique de l'invention, la feuille interne est moins large que la feuille externe.

[0014] Suivant encore une autre caractéristique de l'invention, les moyens de fixation disposés sur la face intérieure de la feuille externe à proximité du bord libre transversal sont positionnés à proximité du bord longitudinal fermé du fourreau.

[0015] L'invention vise en outre à réaliser une couverture réutilisable pour un cahier ou livre de même format ou de format différent.

[0016] D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront à la lecture de la description ci-

après de deux formes de réalisation de l'invention données à titre d'exemples non limitatifs et illustrées par les dessins joints dans lesquels :

- la figure 1 est une vue des deux fourreaux constituant la couverture selon l'invention ;
- la figure 2 est une vue représentant un cahier ou livre à recouvrir ;
- la figure 3 représente la mise en place de l'un des fourreaux sur l'une des parois de l'enveloppe rigide ;
- la figure 4 représente la mise en place de l'autre fourreau en complément du premier ;
- les figures 5/6 représentent la découpe pour adaptation de l'un des fourreaux ;
- les figures 7/8 représentent la découpe pour adaptation de l'autre fourreau ;
- les figures 9/10 représentent la réalisation définitive de la couverture,
- la figure 11 représente une autre forme de réalisation de l'invention.

[0017] Telle que représentée aux dessins annexés, la couverture selon l'invention destinée à être montée en recouvrement des parois rigides ou semi-rigides de l'enveloppe d'un cahier ou livre relié, est constituée de deux fourreaux 1-2.

Chacun des fourreaux est dédié à l'une des parois 3 rigide ou non ou semi-rigide du livre tel que représenté ouvert en figure 2.

Chaque fourreau 1-2 de forme rectangle a des dimensions, hauteur et largeur supérieures à celles du livre à couvrir.

[0018] Avantageusement, la hauteur et largeur sont choisies en sorte que le même format de deux fourreaux complémentaires 1-2 puisse couvrir des formats différents de livres ou cahiers.

[0019] Chacun des fourreaux est formé de deux feuilles superposées ; il comprend une feuille externe 4 et une feuille interne 5.

Les deux feuilles sont fixées entre elles par tous moyens connus sur deux de leurs côtés formant un angle droit. L'angle droit peut être réalisé en haut ou en bas du fourreau du côté de son bord externe.

[0020] La feuille interne est fixée à la feuille externe sur l'un de ses bords longitudinaux 6 et sur l'un de ses bords transversaux 7, l'autre bord longitudinal 8 et l'autre bord transversal 9 étant libres.

Les bords 6-7 forment un angle droit qui est fermé.

La feuille interne 5 recouvre de préférence partiellement la feuille externe 4.

La valeur de ce recouvrement peut être de moitié de la largeur et de tout ou partie de la hauteur de la feuille externe 4.

De préférence, la hauteur H des feuilles internes 5 et externes 4 est la même.

[0021] Le fourreau ainsi constitué a une hauteur H telle qu'il puisse recevoir la paroi rigide d'un livre de hau-

teur inférieure et sa largeur L est telle que son bord libre 8 déborde la paroi rigide du livre sur le dos de celui-ci et au-delà si besoin, en fonction du format.

[0022] La feuille interne 5 a une hauteur qui peut être égale ou inférieure à la hauteur H correspondante de la feuille externe 4 (et du fourreau) et une largeur qui est inférieure à la largeur L de la feuille externe 4.

[0023] La face intérieure de la feuille externe 4 d'un des fourreaux en l'espèce celui repéré par 2, est dotée de moyens de fixation 10 parallèles à son bord libre 8. Ces moyens peuvent avantageusement être constitués par des bandes ou des plots de matière adhésive recouverts d'une feuille pelable de protection.

[0024] La feuille 4 de chaque fourreau est dotée sur sa face intérieure de moyens de fixation 11 disposés à proximité de son bord libre transversal supérieur 9 et de son bord longitudinal fermé 6.

Cette disposition permet de recouvrir les moyens de fixation 11 par la feuille 5 intérieure, ce qui les protège. Avantageusement, ces moyens peuvent être constitués par des bandes superposées de matière adhésive avec feuille pelable de protection.

[0025] Les moyens 11 de fixation et les moyens 10 peuvent avantageusement être constitués d'un adhésif en bande à double face adhésive.

Les fourreaux 1 et 2 sont complémentaires, l'un étant destiné à l'une des parois de la couverture et l'autre à l'autre paroi, les dits fourreaux venant en recouvrement l'un de l'autre au niveau du dos 12 du livre ou cahier à recouvrir.

[0026] La mise en place de la couverture selon l'invention s'effectue comme suit

- l'une des parois de couverture du livre est insérée dans un des fourreaux (1 en figure 3) ;
- l'autre paroi de couverture est alors insérée dans le deuxième fourreau 2.

Cette opération peut être facilitée par la fermeture du livre avec blocage du premier fourreau 1 entre la paroi de couverture et les feuillets.

[0027] Les fourreaux 1-2 sont ajustés en position par coulissement des parois de couverture du livre jusqu'à blocage dans l'angle droit formé par les côtés fermés 6/7 de chacun des fourreaux.

Lors de cette mise en place, les bords libres 8 de chaque fourreau viennent en recouvrement, le bord libre doté des moyens 10 de fixation recouvrant le bord libre qui en est dépourvu.

[0028] En retirant les bandes pelables des moyens 10 et en apposant les bords libres en superposition, est réalisée la fixation des deux fourreaux. Cette opération se fait de préférence lorsque le livre est fermé.

[0029] Comme représenté aux figures 5/6, il est possible de détacher par découpe la partie supérieure de la feuille interne parallèlement au bord 9, cette partie étant excédentaire.

[0030] Avantageusement, la feuille interne 5 du four-

reau est découpée parallèlement au bord 9, sensiblement à la hauteur de la paroi du livre et la feuille externe 4 du fourreau est repliée sur la feuille interne 5 et y est fixée au moyens de bandes adhésives 11 comme représenté aux figures 9 et 10.

La disposition des moyens de collage permet de fixer la feuille externe qui, dans ce cas, porte ses moyens de collage sur sa face interne sur la feuille interne 5 et non sur la paroi de couverture du livre.

[0031] Les deux fourreaux sont solidarisés ensemble sans qu'il y ait de collage sur les parois de la couverture du livre, ce qui permet de ne pas le détériorer lorsque par exemple la couverture doit être enlevée.

[0032] La figure 11 représente une forme optimisée de réalisation des fourreaux formant la couverture de protection objet de l'invention.

Dans cet exemple de l'invention, la feuille externe 4 présente sur son bord supérieur transversal 9 une pente vers le bord 6 sensiblement au niveau de la feuille interne 5.

[0033] La feuille interne 5 a une hauteur inférieure à la hauteur H de la feuille externe et les moyens de collage sont des plots 11 disposés sur la face interne de la feuille externe 4 au-dessus du bord supérieur de la feuille 5.

De ce fait, ces plots sont facilement accessibles par l'utilisateur.

Revendications

1. Couverture de protection, destinée à être montée en recouvrement des parois ou panneaux (3) de la couverture externe de cahiers ou livres, composée de deux fourreaux (1), (2) complémentaires de forme rectangle, chacun de dimensions, hauteur (H) et largeur (L) supérieures à celles de parois à recouvrir et chacun présentant un angle droit, inférieur ou supérieur, du côté du bord externe du fourreau formé et dans lequel est introduite la paroi correspondante de la couverture du livre, le dit fourreau étant constitué d'une feuille externe (4) et d'une feuille interne (5), recouvrant partiellement dans le sens de la largeur la feuille externe, les feuilles externe (4) et interne (5) étant fixées par un de leurs bords longitudinaux (6), l'autre bord longitudinal (8) des feuilles externe et interne étant libre, les dits bords longitudinaux (8) libres des feuilles externes des deux fourreaux venant au montage en recouvrement l'un de l'autre pour s'ajuster à la dimension transversale du livre déplié, la largeur de chaque fourreau étant telle que son bord libre longitudinal (8) déborde la paroi du livre sur le dos de celui-ci et au-delà si besoin, l'un des bords libres longitudinaux (8) d'un des deux fourreaux étant doté de moyens de fixation (10) parallèles au bord libre longitudinal venant se fixer sur la paroi de l'autre fourreau à proximité de son bord libre longitudinal,

caractérisée en ce que les dites feuilles externe (4) et interne (5), la feuille interne ayant une hauteur qui peut être égale ou inférieure à la hauteur (H) correspondante de la feuille externe (4), sont également fixées par un bord transversal (7), l'autre bord transversal (9) des feuilles interne (5) et externe (4) étant libre et que les faces internes de chacune des feuilles externes (4) sont dotées de moyens de fixation (11) parallèles au bord libre transversal (9) et à proximité du bord longitudinal (6) qui se fixent sur la face externe des feuilles internes(5)des fourreaux après découpe au niveau du dos du livre des feuilles externes pour permettre le repliage de la partie supérieure transversale de ladite feuille externe (4) parallèlement au bord libre transversal (9) sur la feuille interne (5) et éventuellement après découpe de la partie excédentaire de la feuille interne (5) au-dessus du bord transversal de la paroi de couverture du livre permettant après pliage de la feuille externe (4) de placer les moyens (11) de fixation sur la feuille interne (5) et de maintenir la couverture ajustée à la hauteur du livre.

2. Couverture selon la revendication 1 caractérisée en ce que la feuille externe (4) et la feuille interne (5) de chaque fourreau sont de hauteur égale.
3. Couverture selon la revendication 1 caractérisée en ce que la feuille interne (5) est moins large que la feuille externe (4).
4. Couverture selon la revendication 1 caractérisée en ce que les moyens de fixation (11) disposés sur la face intérieure de la feuille externe à proximité du bord libre transversal sont positionnés à proximité du bord longitudinal (6) fermé du fourreau.
5. Couverture selon la revendication 1 caractérisée en ce que la feuille interne (5) a une hauteur inférieure à la hauteur de la feuille externe (4).

Claims

1. Protective cover, intended to be mounted so as to cover panels or leaves (3) of the outer cover of notebooks or books, composed of two complementary sleeves (1), (2) rectangular in shape, each having dimensions, height (H) and width (L) greater than those of the panels to be covered and each having a lower or upper right angle on the side of the outer edge of the sleeve formed and into which the corresponding panel of the book cover is introduced, said sleeve being constituted by an outer sheet (4) and an inner sheet (5), partly covering the outer sheet widthways, the outer (4) and inner (5) sheets being fixed by their longitudinal edges (6), the other longitudinal edge (8) of the outer and inner sheets

being free, said free longitudinal edges (8) of the outer sheets of the two sleeves overlapping one another when mounted so as to adjust to the transverse dimension of the unfolded book, the width of each sleeve being such that its longitudinal free edge (8) sticks out from the panel of the book over the back thereof and beyond if necessary, one of the longitudinal free edges (8) of one of the two sleeves being provided with fixing means (10) parallel to the longitudinal free edge that is fixed to the panel of the other sleeve near its longitudinal free edge, characterised in that said outer (4) and inner (5) sheets, the inner sheet having a height that can be equal to or less than the corresponding height (H) of the outer sheet (4), are also fixed by a transverse edge (7), the other transverse edge (9) of the inner (5) and outer (4) sheets being free and in that the inner faces of each of the outer sheets (4) are provided with fixing means (11) parallel to the transverse free edge (9) and near its longitudinal edge (6), which are fixed to the outer face of the inner sheets (5) of the sleeves after the outer sheets are cut level with the back of the book in order to allow the transverse upper portion of said outer sheet (4) to be folded over parallel with the transverse free edge (9) of the inner sheet (5) and, if appropriate, after the excess portion of the inner sheet (5) is cut away above the transverse edge of the cover panel of the book, making it possible, after folding of the outer sheet (4), to place the fixing means (11) on the inner sheet (5) and to keep the cover adjusted to the height of the book.

2. Cover according to Claim 1 characterised in that the outer sheet (4) and the inner sheet (5) of each sleeve are equal in height.
3. Cover according to Claim 1 characterised in that the inner sheet (5) is not as wide as the outer sheet (4).
4. Cover according to Claim 1 characterised in that the fixing means (11) arranged on the inner face of the outer sheet near the transverse free edge are positioned near the closed longitudinal edge (6) of the sleeve.
5. Cover according to Claim 1 characterised in that the inner sheet (5) has a height less than the height of the outer sheet (4).

Patentansprüche

1. Schutzumschlag zum Anbringen an Wänden oder Deckeln (3) des äußeren Umschlags von Heften oder Büchern, die dadurch umhüllt werden sollen, bestehend aus zwei zueinander komplementären rechteckigen Taschen (1, 2), jede mit Abmessun-

gen, Höhe (H) und Breite (L) größer als die der zu umhüllenden Wände und jede mit einem oberen oder unteren rechten Winkel auf der Seite des äußeren Randes der gebildeten Tasche und in den die entsprechende Wand des Umschlags des Buches eingeführt wird, wobei die Tasche aus einem äußeren Blatt (4) und einem inneren Blatt (5) besteht, das das äußere Blatt in Richtung von dessen Breite teilweise abdeckt, wobei das äußere Blatt (4) und innere Blatt (5) mit einem ihrer Längsränder (6) aneinander befestigt sind, während der andere Längsrand (8) des äußeren und inneren Blatts frei ist, wobei die freien Längsränder (8) der äußeren Blätter der zwei Taschen beim Zusammensetzen sich so überdecken, daß sie sich der Querabmessung des aufgeschlagenen Buches anpassen, die Breite jeder Tasche so ist, daß ihr freier Längsrand (8) über die Wand des Buches an dessen Rücken und ggf. darüber hinaus vorsteht, der eine der freien Längsränder (8) der einen der zwei Taschen mit Befestigungsmitteln (10) versehen ist, die zum freien Längsrand parallel sind und zur Haftung an der Wand der anderen Tasche in der Nähe von deren freien Längsrand kommen, dadurch **gekennzeichnet**, daß das äußere Blatt (4) und innere Blatt (5), von denen das innere Blatt eine Höhe gleich oder kleiner als die entsprechende Höhe (H) des äußeren Blattes (4) hat, auch durch einen Querrand (7) befestigt sind, wobei der andere Querrand (9) des inneren Blattes (5) und äußeren Blattes (4) frei ist und die inneren Seiten jedes der äußeren Blätter (4) mit Befestigungsmitteln (11) versehen sind, die parallel zum freien Querrand (9) und in der Nähe des Längsrandes (6) angeordnet sind und in Haftung an der Außenseite der inneren Blätter (5) der Taschen kommen, nachdem die äußeren Blätter auf der Höhe des Buchrückens abgeschnitten wurden, um das Umlegen des oberen Querteils des äußeren Blattes (4) parallel zum freien Querrand (9) auf das innere Blatt (5) und ggf. nach Abschneiden des überschüssigen Teils des inneren Blattes (5) über dem Querrand der Deckelwand des Buches zu ermöglichen, wodurch nach dem Umlegen des äußeren Blattes (4) die Befestigungsmittel (11) auf das innere Blatt (5) gebracht werden können und den der Höhe des Buches angepaßten Schutzumschlag halten.

2. Schutzumschlag nach Anspruch 1, dadurch **gekennzeichnet**, daß das äußere Blatt (4) und das innere Blatt (5) jeder Tasche die gleiche Höhe haben.
3. Schutzumschlag nach Anspruch 1, dadurch **gekennzeichnet**, daß das innere Blatt (5) weniger breit ist als das äußere Blatt (4).
4. Schutzumschlag nach Anspruch 1, dadurch **ge-**

kennzeichnet, daß die Befestigungsmittel (11), die auf der Innenseite des äußeren Blattes in der Nähe des freien Querrandes vorgesehen sind, in der Nähe des geschlossenen Längsrandes (6) der Tasche angeordnet sind.

5

5. Schutzumschlag nach Anspruch 1, dadurch **gekennzeichnet**, daß das innere Blatt (5) eine Höhe kleiner als die Höhe des äußeren Blattes (4) hat.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

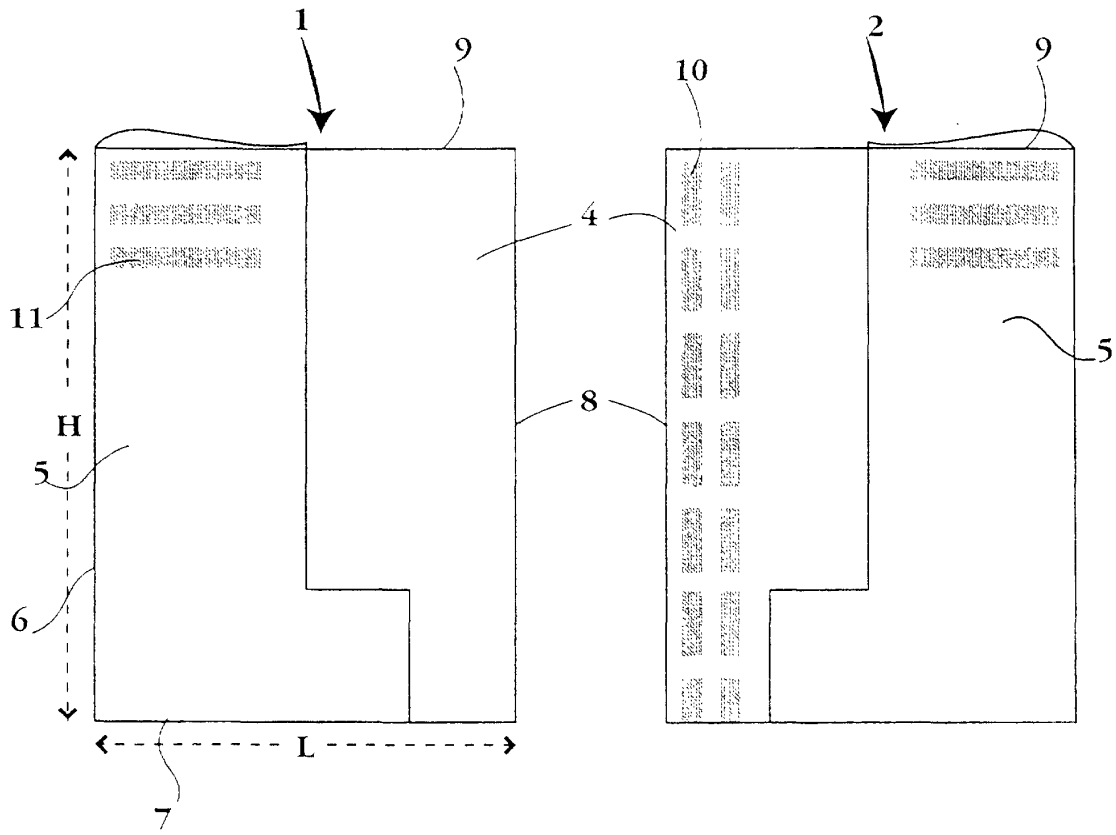


Figure 1

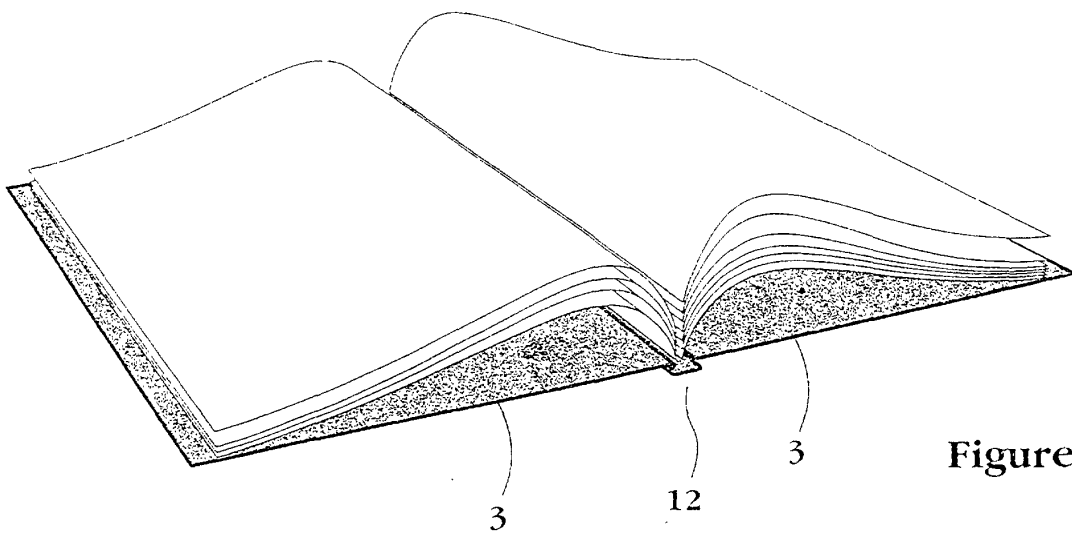


Figure 2

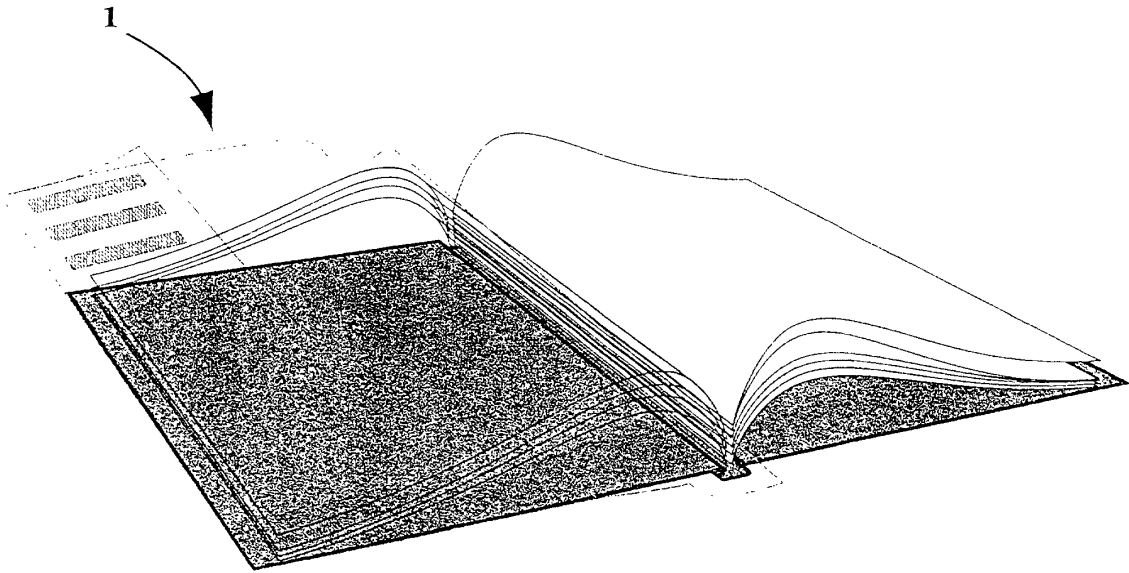


Figure 3

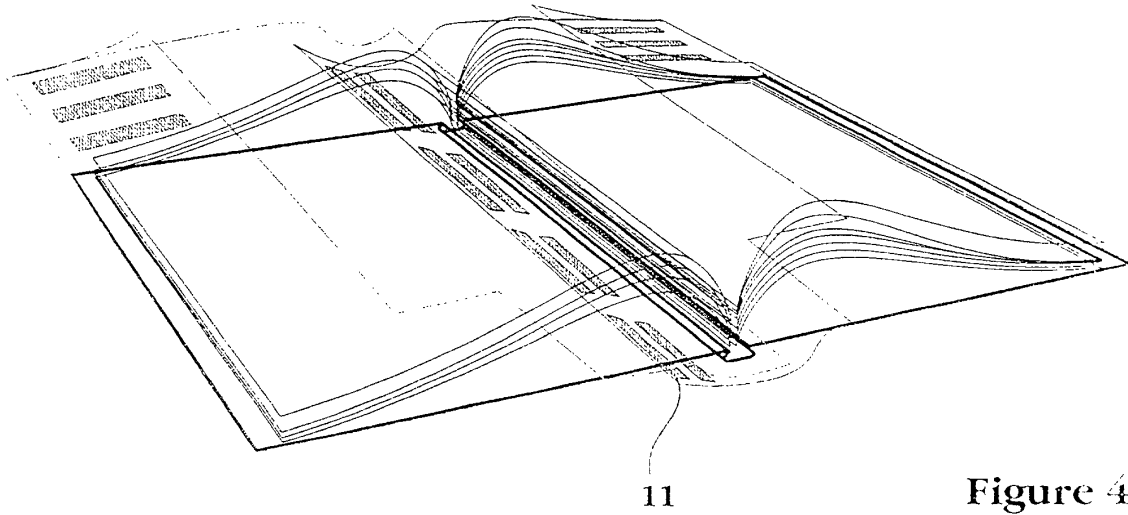


Figure 4

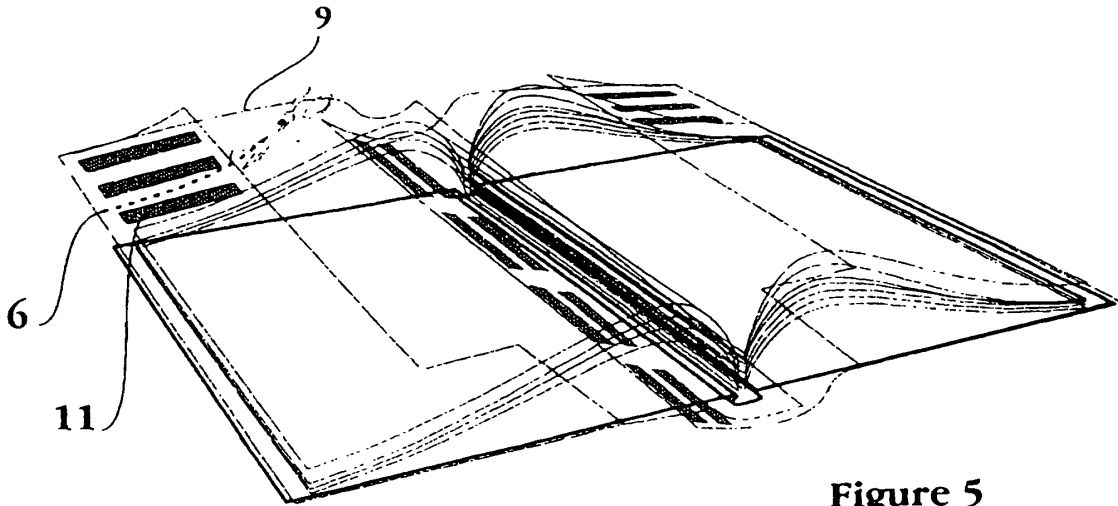


Figure 5

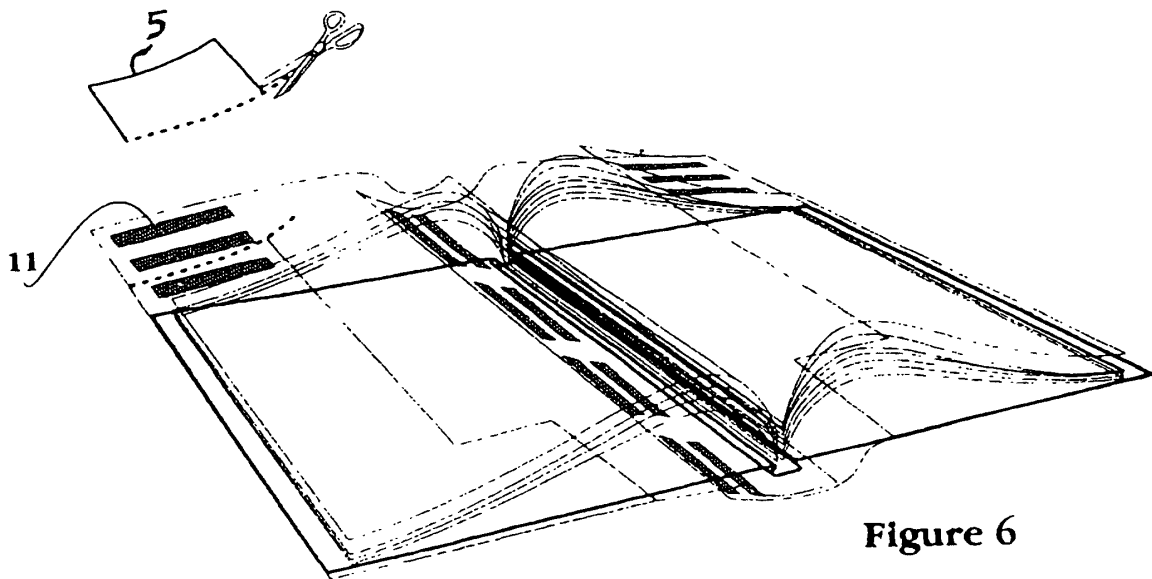


Figure 6

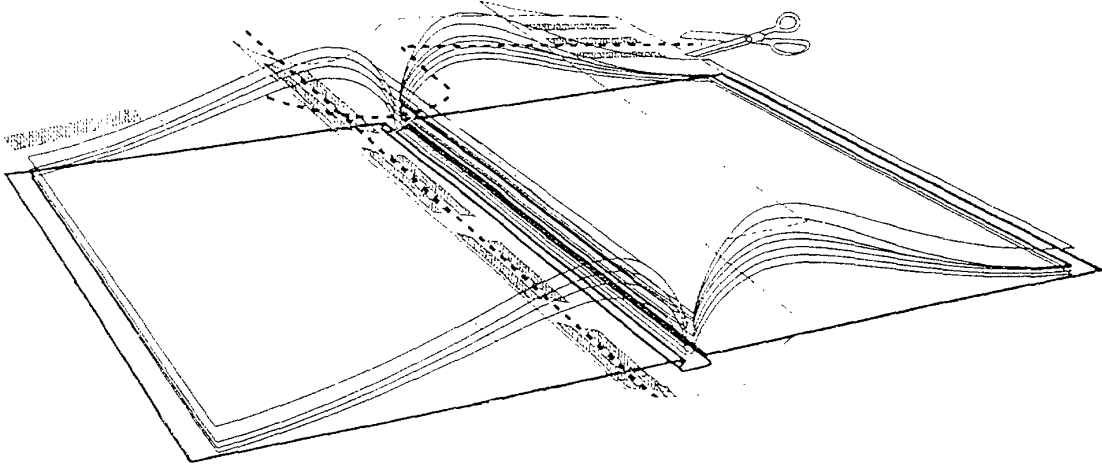


Figure 7

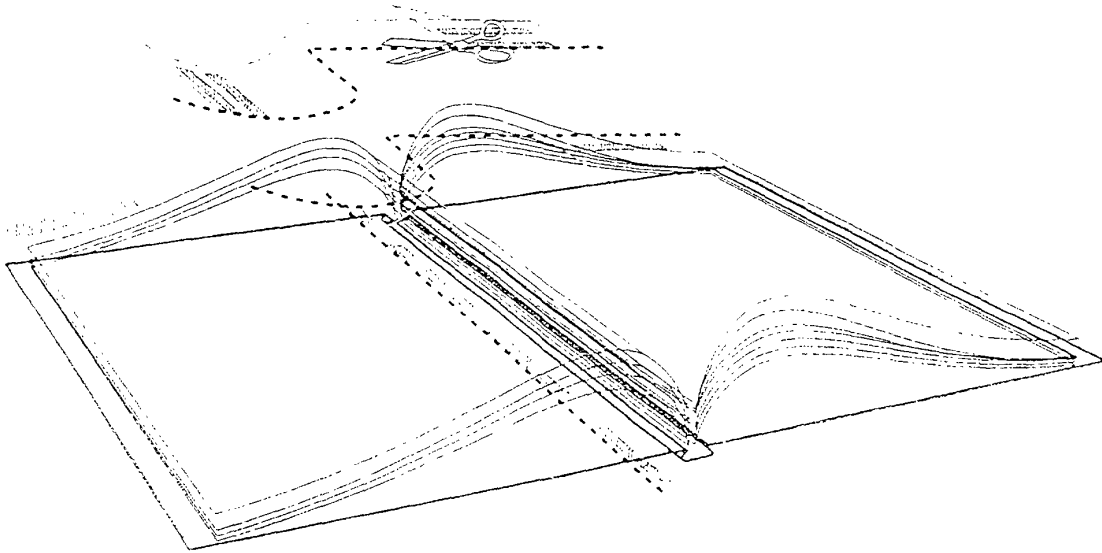


Figure 8

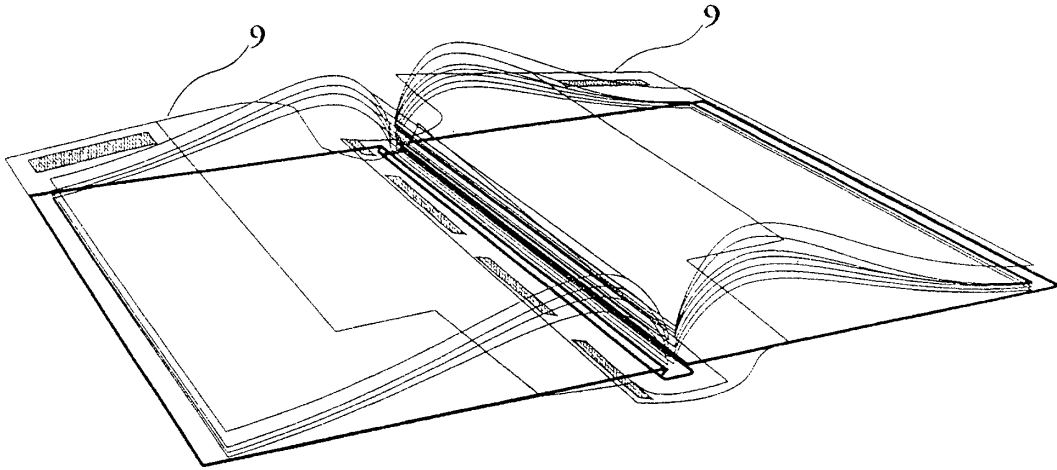


Figure 9

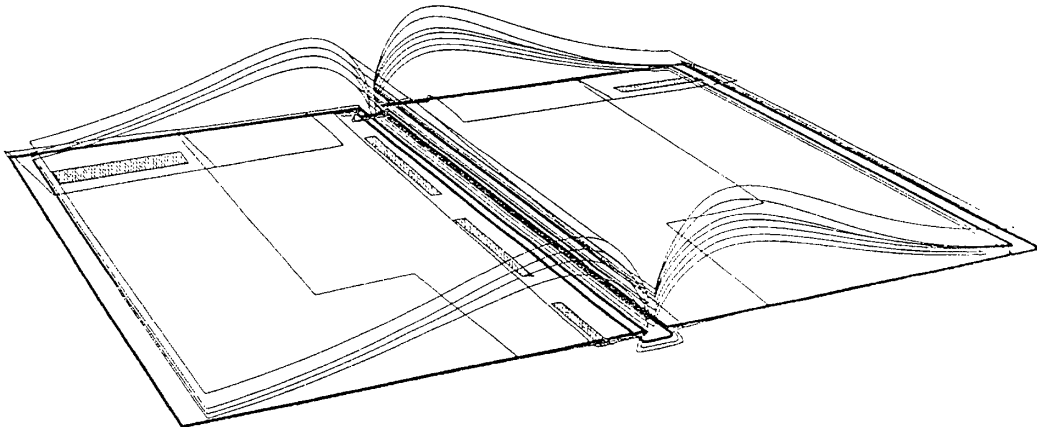


Figure 10

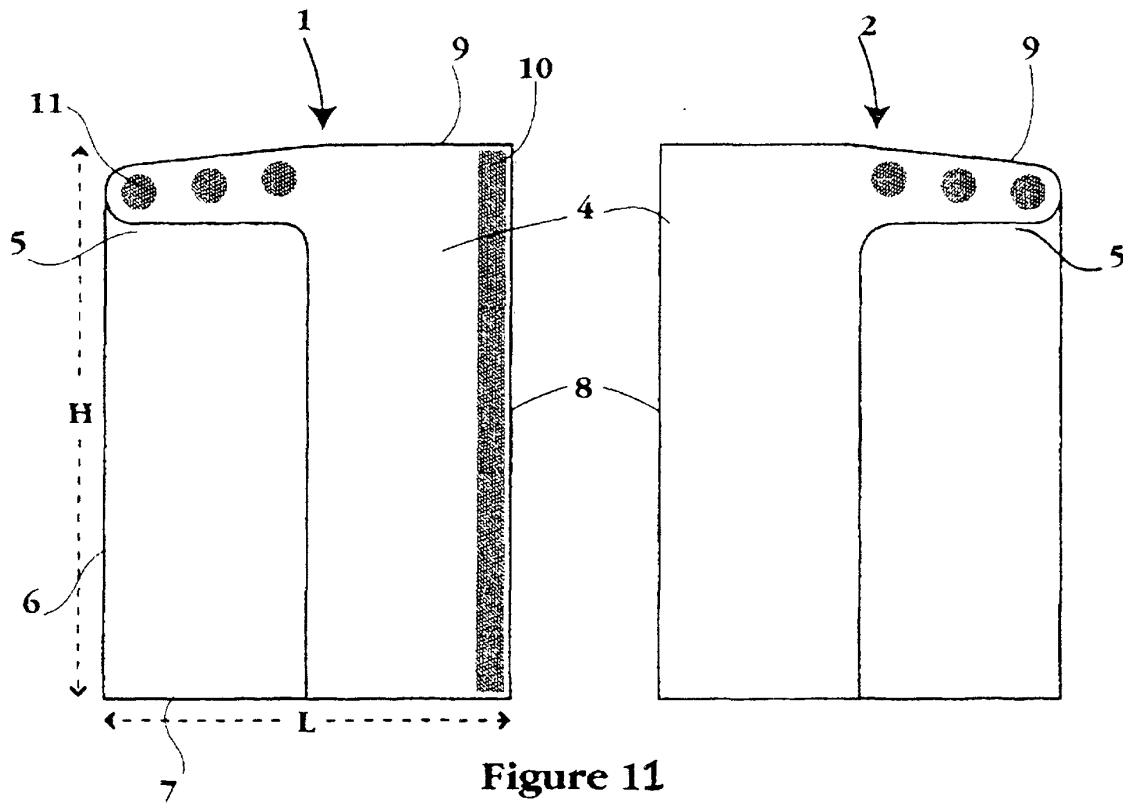


Figure 11